

Province de Luxembourg  
VILLE de FLORENVILLE

~

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du CDLD, nous avons l'honneur de vous convoquer pour la première fois à la séance du Conseil Communal, qui aura lieu le **Jeudi 29 février 2024 à 20 heures 00**, à la Cafétaria du Centre sportif de Florenville

**CONVOCAION du  
CONSEIL COMMUNAL**

**ORDRE DU JOUR**

L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace, préside le Conseil.

La séance est ouverte et close par le président.

L1122-26 § 1 - Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de parité, la proposition est rejetée.

L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente,

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

L1122-27 et L1122-28 - Les membres du Conseil votent à haute voix, excepté lorsqu'il s'agit de la présentation de candidats, nominations aux emplois, révocations ou suspensions, lesquelles se font au scrutin secret et également à la majorité absolue des suffrages.

Le président vote le dernier lorsqu'il est membre du Conseil.

En cas de nomination ou de présentation de candidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

A cet effet le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire.

Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste.

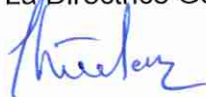
La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix; En cas de parité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 25 janvier 2024
  2. Octroi subside - Fête de la lumière à Lacuisine
  3. Octroi subside - CDJ de Sainte Cécile - Grand feu de Sainte-Cécile le 16.03.2024
  4. Octroi subside exceptionnel- Académie de musique - Acquisition matériel pédagogique
  5. Budget 2024 Fabrique d'Eglise de Lambermont - Approbation
  6. Bail emphytéotique - Cabine électrique - Rue du Monty - Approbation
  7. Abandon du produit des licences de pêche en 2023 pour rempoissonnement de la Semois en 2024
  8. Développement rural - Approbation rapport annuel 2023
  9. Nouveau lieu de célébration pour les mariages - Décision
- Communication(s)**
10. Communication décision de Tutelle Budget communal 2024
  11. Communication- Arrêté d'approbation du Gouverneur de la Province - Budget 2024 de la Zone de Police de Gaume

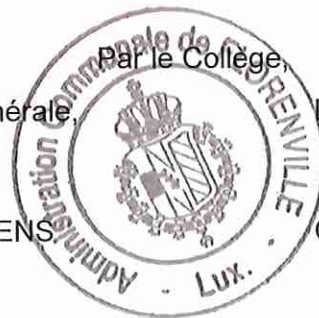
## HUIS CLOS

12. Convention mise à disposition de personnel communal - ASBL Centre culturel du Beau Canton - Approbation
13. Ratification - Désignation d'une Institutrice primaire pour 12P à Lacuisine en remplacement d'un Instituteur primaire en incapacité - à partir du 01.02.2024
14. Ratification - Désignation d'une Institutrice primaire pour 1P de DASPA à partir du 29.01.2024 - Ecole de Sainte-Cécile

La Directrice Générale,



Réjane STRUELENS



La Bourgmestre,



Caroline GODFRIN